Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 31 (1984)
Heft: 5

Artikel: Subventions pour les lits en bois
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-367279

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Subventions pour les lits en bois

Pour tenir compte de conditions locales particulières, une subvention fédérale est versée, dès maintenant et à bien plaire, pour les lits en bois montés de manière fixe ou pouvant s'empiler, à condition que ces lits servent à équiper des abris publics conformes aux normes ITAP (système compartimenté) ou aux normes ITAS pour abris en terrain libre.

Les subventions fédérales ne sont versées que pour des lits en bois dont le système a passé avec succès l'essai de résistance aux chocs. L'Office fédéral n'effectue pas d'autre essai de ces lits en bois et il n'est plus accordé de certificat d'approbation au sens des prescriptions y relatives de l'OFPC.

Il n'existe aucune prétention ni à une indemnisation pour le local nécessaire au stockage des lits à empiler ou pour celui exigé par les lits montés de manière fixe, ni à une subvention de la Confédération pour les frais d'entretien, de stockage et d'un remplacement devenu éventuellement nécessaire.

La subvention fédérale pour les lits en bois est versée sous la forme d'un montant forfaitaire. Ce montant est fixé à 45 francs par lit fabriqué par l'industrie. Pour les lits fabriqués par les organisations de protection civile durant des services d'instruction, il s'élève à 20 francs par lit.

Les demandes de subvention pour des lits en bois, destinés à équiper des abris publics à construire et remplissant la condition mentionnée au chiffre 2, 1er alinéa de la page précédente, seront présentées à l'office compétent pour l'approbation du projet de l'abri public. Les offices cantonaux de la protection civile sont compétents pour garantir la subvention pour l'équipement en lits en bois d'abris publics existants du modèle mentionné. Les garanties de subvention sont imputées à la tranche annuelle d'engagement du canton concerné.

Les décomptes seront remis à l'Office fédéral, dans tous les cas avec les plans d'aménagement.

emag

Ihr Partner für Schutzraum-Möblierungen

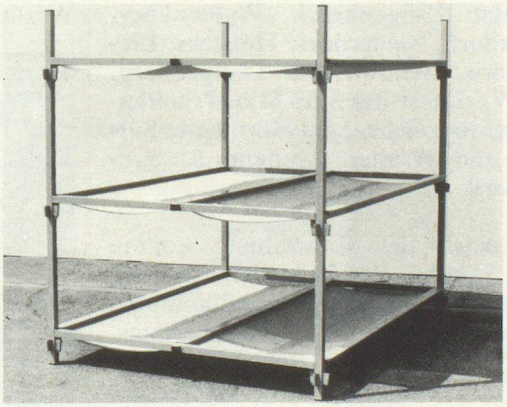

Wir planen und liefern vom Bundesamt für Zivilschutz zugelassene **Zivilschutz-Möblierungen für Organisationsbauten und Schutzraum-Ausstattungen.** Ebenso **Lager-, Betriebs-** und **Büroeinrichtungen.**

Verlangen Sie unsere Unterlagen.

emag norm erismann ag
8213 neunkirch SH
Telefon 053-614 81
Telex 76143

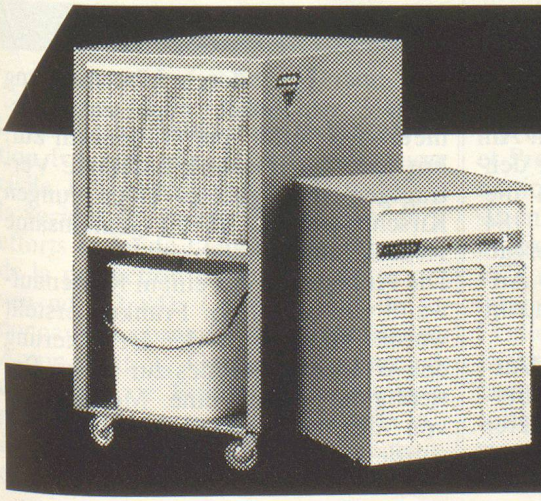

Zur Verhinderung von teuren Feuchteschäden:

Luftentfeuchter

das bewährte Geräteprogramm für den universellen Einsatz in Kellern, Lagern, Wohnräumen, Zivilschutzanlagen usw. Vollautomatischer Betrieb, sparsamer Stromverbrauch.

Verlangen Sie detaillierte Unterlagen bei:

Krüger + Co.
9113 Degersheim, Telefon 071/54 15 44
Niederlassungen: Oberhasli ZH, Hofstetten SO, Münsingen BE, Gordola TI, Lausanne

KRÜGER